

> MAÎTRE-NAGEUR·EUSE SAUVETEUR·EUSE

Autres appellations : professeur de natation, entraîneur·euse de natation, MNS

> DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

La fonction du/la maître-nageur·euse sauveteur·euse (ou MNS) est double. D'abord, il/elle doit veiller à la sécurité des baigneurs. La surveillance du bassin ou de la plage est donc une composante essentielle de son emploi. Ensuite, il/elle enseigne la natation à des publics divers, des bébés nageurs aux personnes âgées, en passant par les groupes scolaires. Il/elle peut aussi entraîner des nageurs dans un objectif de compétition. Enfin, son métier suit l'évolution de la demande des clients. Ceux-ci orientant leur pratique d'activités vers le bien-être et le ludique, le maître-nageur·euse sauveteur·euse doit être capable d'assurer l'encadrement et l'animation des séances d'aquagym, dont le contenu ne cesse d'évoluer et de se diversifier (aquabiking, aqua circuit, aquawalking...). À noter, le maître-nageur sauveteur peut évoluer dans un milieu fermé (piscine couverte) ou ouvert (piscine découverte, plan d'eau intérieur, littoral).



vidéo
métier

Toutes nos vidéos métiers sur
www.profession-sport-loisirs.fr

> QUALITÉS REQUISES

Vigilance, réactivité, sang-froid, pédagogie

> PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- Clubs de natation
- Clubs de remise en forme ayant un bassin
- Entreprises gestionnaires en DSP
- Particuliers
- Armées
- Collectivités territoriales (concours d'ETAPS)

> FORMATIONS MENANT À L'EMPLOI

- BPJEPS Activités Aquatiques + CS Sauvetage et sécurité en milieu aquatique
- BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation
- DEJEPS Perfectionnement sportif mention natation course + CS Sauvetage et sécurité en milieu aquatique
- DEUST Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles spécialité Sports nature et aquatiques / tourisme et randonnée côtière, avec l'annexe descriptive portant la mention « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »
- Licence Professionnelle Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives spécialité Activités aquatiques, avec l'annexe descriptive du diplôme portant la mention « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »
- Licence STAPS Entraînement sportif spécialité Activités aquatiques, avec l'annexe descriptive du diplôme portant la mention « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »

À noter, le MNS est soumis à 2 obligations : la révision quinquennale du CAEPMNS et la révision annuelle du PSE

Le métier de MNS subit plusieurs contraintes. La 1^{ère} d'entre elles : la saisonnalité. Pendant la saison estivale, l'ouverture des plages, des plans d'eau intérieurs ou des piscines d'été crée sur certains territoires une explosion des besoins de main d'œuvre pour surveiller ces plans d'eau. L'employabilité du/de la MNS paraît donc garantie pendant cette période. Mais sur le reste de l'année, l'accueil des publics scolaires et des nageurs adhérents à un club ne compensent pas tout à fait le départ des touristes. Le/la MNS doit donc être préparé(e) à ne pas obtenir de poste à l'année dès le début de sa carrière et à être mobile.

2^e contrainte : si l'apprentissage de la natation est valorisant, la surveillance est souvent synonyme d'ennui.

3^e contrainte : les conditions de travail. L'air pollué par les émanations des produits toxiques permettant de traiter l'eau des piscines, ainsi que le bruit viennent perturber l'exercice du métier.

Pour plus de renseignements, contactez l'association Profession Sport & Loisirs la plus proche de chez vous.

LE
REGARD
DE PSL